

# Étude sur le financement fédéral des établissements postsecondaires desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

**Mémoire présenté au Comité  
permanent des langues officielles de la  
Chambre des communes**

Mai 2024

## Résumé

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente 72 000 membres du corps professoral des universités et des collèges de toutes les provinces. On trouvera à l'annexe A une liste des établissements où nos membres servent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Comité des francophones de l'ACPPU conseille le Comité de direction sur les questions qui préoccupent le personnel académique francophone dans les établissements francophones, bilingues et anglophones.

L'ACPPU recommande au gouvernement fédéral d'agir et de faire preuve de leadership dans le domaine de l'enseignement postsecondaire afin d'assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

### Recommandations :

- Augmenter le financement de l'enseignement postsecondaire en milieu minoritaire dans le cadre du programme des langues officielles de Patrimoine Canada et financer directement les établissements;
- Élaborer avec les provinces et les territoires une stratégie nationale prévoyant un financement adéquat et stable pour garantir un enseignement postsecondaire de qualité à un prix plus abordable;
- Améliorer la collecte et l'analyse des données sur le travail et les études en français dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- Soutenir les chercheurs et les étudiants francophones et leur offrir des incitations en vue d'encourager la poursuite des études en français.

## Renforcer les programmes en langue française dans les communautés minoritaires

Les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont des institutions pivots qui favorisent le développement culturel, social, économique et scientifique des communautés. Ce rôle est particulièrement important pour les établissements desservant des populations minoritaires.

Les missions éducatives des universités et des collèges sont indissociables d'un engagement à maintenir un lien avec les communautés francophones historiques dans les différentes régions du pays et à préserver, à interpréter et à diffuser les œuvres culturelles et les documents d'archives de ces communautés. Les établissements postsecondaires francophones et bilingues fournissent des infrastructures communautaires et publiques, en plus de leur mission centrale d'enseignement, de formation et de recherche en français. Les diplômés peuvent travailler en français dans diverses professions, ce qui leur permet d'avoir accès à des services en français.

Le manque de possibilités d'enseignement postsecondaire en français peut décourager les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année d'étudier en français et compromet le continuum de l'éducation en français. Comme le demande le rapport de 2012 de l'Ontario sur l'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : « Quelle est l'incidence de l'offre quasi inexistante de programmes postsecondaires en langue française? La réponse est simple : *pas d'avenir sans accès*. En d'autres mots, pour la communauté francophone, il s'agit d'une mort lente. Et pour l'ensemble de la société, il s'agit d'une triste occasion manquée! ».

Depuis la rédaction de ce rapport, l'accès à l'enseignement postsecondaire en français en dehors du Québec est devenu plus précaire, malgré la création de l'Université de l'Ontario français.

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé d'importantes compressions dans l'enseignement postsecondaire à partir de 2019. Ces compressions ont mené à des réductions budgétaires au Campus St-Jean et à une action en justice de la part de l'Association canadienne-française de l'Alberta pour son incapacité à financer de manière appropriée la faculté<sup>2</sup>.

La décision de l'Université Laurentienne, en 2021, de s'engager dans un processus d'insolvabilité en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) a porté un coup important à la viabilité de cette institution triculturelle et bilingue, mais aussi à la communauté francophone du Grand Sudbury et du Nord de l'Ontario. Plus de 100 professeurs ont perdu leur poste d'enseignant et de chercheur, et des centaines d'étudiants sont partis poursuivre leurs études ailleurs.

Cinquante-huit programmes de premier cycle ont été supprimés, dont près de la moitié étaient dispensés en français. Parmi les programmes de langue française supprimés figurent la politique, l'économie, l'ingénierie (chimique, mécanique, minière), les études environnementales, l'enseignement (cycles intermédiaire et supérieur), les mathématiques et la formation de sage-femme.

Les programmes de français en milieu minoritaire, ainsi que les cours de français langue seconde, sont de plus en plus menacés, car ils sont jugés trop coûteux en raison de la taille réduite des classes, comme c'était le cas à l'Université Laurentienne.

L'engagement du budget fédéral de 2021 d'allouer 121,3 millions de dollars supplémentaires au programme des langues officielles pour l'éducation à Patrimoine Canada a été bien accueilli, mais demeure insuffisant. Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces pour s'assurer que ces fonds sont augmentés et ne restent pas inutilisés, et des mécanismes doivent être explorés pour permettre aux institutions d'avoir un accès direct à ces fonds, comme dans le cas du [Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires](#).

**Recommandation 1 : Augmenter le financement des programmes en langue française et renforcer le mécanisme permettant de s'assurer que les fonds parviennent aux établissements**

### **Améliorer l'accès, le caractère abordable et la qualité de l'enseignement postsecondaire**

Le récent plafonnement du nombre d'étudiants étrangers au niveau fédéral a mis en lumière les problèmes posés par le fait que les établissements publics d'enseignement postsecondaire sont financés par des frais de scolarité privés, provenant en grande majorité d'étudiants étrangers. Le financement public des universités canadiennes représente aujourd'hui moins de 50 % du total des revenus.

Pour les établissements francophones accueillant des populations de langue officielle en situation minoritaire, le recrutement d'étudiants étrangers contribue à la vitalité communautaire et linguistique. L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne en a tenu compte lorsqu'elle a déposé une plainte auprès du commissaire aux langues officielles au sujet de la décision du gouvernement fédéral de réduire le nombre d'étudiants étrangers.

Le recours aux étudiants étrangers pour soutenir les revenus des établissements est cependant une stratégie qui a échoué. Il est temps d'élaborer un plan national sur la manière dont les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent mieux soutenir les universités et collèges publics. La dernière augmentation du montant de base du financement transféré aux provinces, nominalement pour l'enseignement postsecondaire, remonte à 2008.

**Recommandation 2 : Élaborer avec les provinces et les territoires une stratégie nationale prévoyant un financement adéquat et stable pour garantir un enseignement postsecondaire de qualité à un prix plus abordable**

### Mesurer l'accès à l'éducation postsecondaire en langue française

Comme de nombreux établissements desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont bilingues ou affiliés à des établissements anglophones, il n'est pas possible, avec les données actuelles de Statistique Canada sur l'éducation, de savoir combien d'étudiants et de membres du personnel académique étudient ou travaillent en français ni dans quels programmes.

L'amélioration de la collecte et de la diffusion des données permettrait de suivre l'évolution de la santé de l'enseignement postsecondaire francophone au Canada. En outre, ces données pourraient contribuer à l'analyse du marché du travail et à la détermination du niveau des services communautaires disponibles pour les locuteurs de langues minoritaires dans des communautés particulières.

**Recommandation 3 : Améliorer et élargir les statistiques sur l'éducation en vue de surveiller la vitalité du français dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'ensemble du continuum éducatif**

### Soutenir les chercheurs et les étudiants francophones

Le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes a récemment achevé une [étude](#) sur la revitalisation de la recherche et de la publication scientifique en français au Canada.

Comme nous l'avons expliqué dans notre [mémoire](#) à l'occasion de cette étude, les universitaires francophones assument une charge de travail supplémentaire, laquelle n'est pas reconnue.

Ils sont souvent appelés à prendre en charge des tâches supplémentaires, telles que la gestion des demandes de traduction et l'organisation de l'interprétation, des communications et des représentations.

Des membres de l'ACPPU soulèvent que même si les recherches sont menées en français, il peut être nécessaire, pour les mener, de traduire les projets pour obtenir des subventions et suivre le processus d'approbation éthique requis. Il n'y a souvent pas de ressources disponibles pour la rédaction des demandes de subvention, et les demandes de financement en français sont souvent mal comprises par les comités d'évaluation externes. Il est difficile de former des groupes de recherche en français, et les présentations à des collègues universitaires doivent souvent être faites en anglais.

Les publications en français peuvent être dévalorisées par rapport aux publications en anglais, car le choix de revues en français est limité. Selon le domaine de recherche, les universitaires francophones ont tendance à publier en anglais afin de garantir une meilleure notoriété de leurs travaux et d'obtenir un effet de levier pour les demandes de financement. Certains ne publient qu'en anglais pour être sûrs d'être compris.

Même si les étudiants de troisième cycle rédigent leurs thèses en français, ils doivent souvent publier leurs articles en anglais pour se faire un nom dans leur domaine.

L'ACPPU appuie bon nombre des recommandations formulées par le Comité de la science et de la recherche en vue de résoudre ces problèmes :

- Que le gouvernement du Canada poursuive son soutien financier au projet Service d'aide à la recherche en français lancé par l'Acfas afin de soutenir les scientifiques francophones à travers le Canada.
- Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, développe un programme de financement pérenne dédié aux établissements d'éducation postsecondaire en situation linguistique minoritaire, et que ce programme tienne compte des défis liés à la petite taille, à l'éloignement et aux coûts additionnels auxquels font face ces établissements d'éducation postsecondaire.
- Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, développe et finance une stratégie pancanadienne de soutien à la recherche et à la publication scientifique en français, associant les institutions fédérales, les provinces et territoires, les universités et collèges, et les autres parties prenantes intéressées.
- Que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des conseils subventionnaires [...] augmente son appui financier à la publication scientifique en français et aux revues savantes francophones ou bilingues et développe des mesures incitatives pour encourager les revues savantes bilingues qu'ils financent à publier une proportion plus grande d'articles en français.

Pour encourager les étudiants à étudier en français à tous les niveaux, des bourses pourraient être offertes exclusivement aux francophones qui choisissent de poursuivre leurs études en français. Ces bourses sont mises à la disposition des anglophones pour leur permettre d'étudier en français. On pourrait ainsi mettre fin au cercle vicieux qui veut que le faible nombre d'inscriptions réduise l'offre de cours, ce qui a pour effet de diminuer encore le nombre d'inscriptions.

**Recommandation 4 : Augmenter le soutien à la science, à la recherche et aux étudiants en langue française**

## Annexe A : L'ACPPU compte des membres dans les établissements suivants qui desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Alberta :

- Université de l'Alberta (campus Saint-Jean)

Saskatchewan :

- Université de Regina (La Cité universitaire francophone)

Manitoba :

- Collège universitaire de Saint-Boniface

Ontario :

- Université York (campus de Glendon)
- Collège Boréal (7 campus)
- Collège militaire royal du Canada
- La Cité collégiale
- Université d'Ottawa

- Université de Hearst
- Université de Sudbury
- Université Laurentienne
- Université Saint Paul
- Université de l'Ontario français

Nouveau-Brunswick :

- Université de Moncton (campus Moncton)
- Université de Moncton (campus Edmundston)
- Université de Moncton (campus Shippagan)

Nouvelle-Écosse :

- Université Ste-Anne

Québec :

- Université Bishop's
- Université Concordia
- Université McGill

---

<sup>1</sup> Commissariat aux services en français de l'Ontario (juin 2012). *Rapport d'enquête – L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : Pas d'avenir sans accès.*

<sup>2</sup> Parsons. Paige. (Août 2020). Un groupe de francophones intente une action en justice contre l'Université de l'Alberta et la province au sujet du financement du Campus Saint-Jean. CBC.